

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 4 novembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 4 novembre 2024 à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon, Shelley Judge et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Lee Patterson et Patrick Ouvrard.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, M. Gilbert Arel ainsi que le greffier, Me Owen Falquero.

24 personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h01.

2024-11-305

1.2. Adoption/Modifications à l'ordre du jour

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Shelley Judge

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE

l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants:

3.1.3.5 Octroi de contrat - Achat d'une pelle mécanique

3.1.3.6 Octroi de contrat - Achat d'un broyeur à branches

3.1.3.7 Octroi de contrat - Achat d'une camionnette

ADOPTÉ

2024-11-306

1.3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 et de la séance extraordinaire du 16 octobre 2024

Le maire et les élus ont reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 et de la séance extraordinaire du 16 octobre 2024;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 et de la séance extraordinaire du 16 octobre 2024.

ADOPTÉ

1.4. États comparatifs 2024 - Dépôt

Conformément à l'art. 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose deux états comparatifs. Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois d'août, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont disposait la trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible à <https://lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil/>

QUESTION ÉCRITE LUE LORS DE LA SÉANCE

PAULINE LÉROUX

1. Étant donné le nombre élevé de pannes d'électricité occasionnées par des arbres à proximité des fils électriques, n'y aurait-il pas lieu d'adopter un règlement municipal qui obligerait les gens à couper ou émonder les arbres sous les fils électriques?

QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE

Les intervenants sont:

GUY RICHER

(01:27)

2. Mentionne la dangerosité du chemin pour accéder à leur résidence sur Lakeside (lui et son voisin), un peu passé l'Auberge. Il y a une côte juste avant leur entrée de cours qui devient très glacée pendant l'hiver et qui s'écoule dans l'entrée ce qui rend impossible de se rendre avec leur véhicule. M. Richer demande une dérogation mineure pour l'installation d'un escalier afin d'accéder à leur résidence en toute sécurité.

PATRICIA WAGNER

(07:31)

3. Concernant le contrat avec la compagnie Ricova, est-ce qu'il y a une mention quelconque de pénalité lorsque la cuillette des rebuts n'est pas effectuée ou lorsque les camions sont brisés ou qu'ils ne ramassent pas les gros rebuts et qu'ils ne reviennent que des semaines plus tard.

FRANÇOIS PAGÉ

(09:10)

4. Questionne le projet résidentiel prévu d'une vingtaine de maisons sur un terrain très humide dans le secteur Tibbits Hill/St-Jude. Comment se fait-il que l'on autorise la construction d'un projet résidentiel sur un terrain si humide?

PAUL PHILION

(13:05)

5. Suite à des travaux sur le terrain avant la mise en vente de sa propriété, et au moment du début des travaux pour la mise en place de la fosse septique, des murs mitoyens en pierre de la propriété voisine ont été découverts. Il a été constaté que ces murs ne supporteraient pas les travaux. Une autre option (Hydro Kinetic) a été proposée par l'inspecteur mais il y aurait des réticences. M. Philion suggère à la Ville de faire un moratoire pour son terrain pour l'acceptation du nouveau système qui a été récemment accepté par la Ville de Bromont.

MARIE-PIER LAGUE

(17:56)

6. Concernant le projet Tibbits Hill, puisque selon le plan stratégique, la Ville énonce qu'elle veut protéger les milieux écologiques, elle demande si les rapports biologiques sont accessibles à la population pour les projets de développement d'envergure.

FRANÇOISE CLÉMENT

(26:38)

7. Demande si les terrains appartenant à la Fondation des terres du lac Brome sont protégés ou s'ils peuvent être vendus.

3. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

3.1. ADMINISTRATION

2024-11-307

3.1.1. Comptes à payer et listes des chèques émis

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer: 556 525,86\$
- Chèques émis # 2024-11: 1 003 509,96 \$

ADOPTÉ

3.1.2. Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

3.1.2.1. Décomptes progressifs

2024-11-308

3.1.2.1.1. AO VLB2024-02 - Travaux de réfection du secteur de la rue Montagne - Phase 2

ATTENDU la demande de paiement du décompte progressif #6 (facture #012499) de la compagnie G.J. Ménard Aménagement paysager inc. au montant de **708 100,01\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2024-02 - Travaux de réfection du secteur de la rue Montagne - Phase 2. Ce montant inclu une retenue de 10%;

ATTENDU QUE ce montant comprend les cinq (5) directives de changements suivantes au montant de **40 128,59\$**, taxes incluses:

- DC-7: Travaux de drainage - rue Roberge: 4 461,03\$, taxes incluses;
- DC-12: Branchement de services #24, rue Harvey: 9 928,28\$, taxes incluses
- DC-13: Ensemencement H2 + Matelas: 6 592,67\$, taxes incluses;
- DC-14: Entrée privée en béton 42, rue des Alizés: 16 630,36\$, taxes incluses;
- DC-16: Ajustement du regard RSE-159: 2 516,25\$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de paiement d'Avizo Experts-Conseils de payer ce décompte progressif #6 au montant de 708 100,01\$, taxes incluses, incluant les directives de changement au montant de 40 128,59\$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de paiement de Laura Lee, chef - Services techniques, de payer ce décompte progressif avec les directives de changement;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #6 (facture #012499) de la compagnie G.J. Ménard Aménagement paysager inc. au montant de **708 100,01\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2024-02 - Travaux de réfection du secteur de la rue Montagne - Phase 2, incluant les directives de changements DC-7, DC-12, DC-13, DC-14 et DC-16, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de

paiement des soustraitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant lequel sera financé à même le Règlement 2021-07 décrétant une dépense de 6 499 247\$ et un emprunt de 4 580 183\$ pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout des routes du secteur de la rue Montagne et remboursable sur une période de vingt (20) années.

ADOPTÉ

2024-11-309

3.1.2.1.2. AO VLB2023-18 - Travaux de voirie - Construction d'un sentier - rue Jean-Lapierre

ATTENDU la demande de paiement du décompte progressif #3 (factures 012472 et 012472-retenu) de la compagnie G.J. Ménard Aménagement paysager inc. au montant de **27 481,73\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat VLB2023-18 - Construction d'un sentier - rue Jean-Lapierre;

ATTENDU QUE cette demande de paiement comprend la directive de changement suivante:

- DC-2: Travaux d'aménagement paysager: 6 659,05\$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de paiement du consultant d'EXP de payer le décompte progressif #3 avec la directive de changement DC-2;

ATTENDU la recommandation de paiement de Laura Lee, chef - Services techniques, de payer le décompte progressif #3 avec la directive de changement DC-2;

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #3 (factures 012472 et 012472-retenu) de la compagnie G.J. Ménard Aménagement paysager inc. au montant de **27 481,73\$**, taxes incluses, incluant la directive de changement DC-2, pour travaux réalisés en exécution du contrat VLB2023-18 - Construction d'un sentier - rue Jean-Lapierre, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le règlement d'emprunt 2021-05 (réfection divers sentiers).

ADOPTÉ

2024-11-310

3.1.2.1.3. AO VLB2023-19 - Travaux de voirie - Secteurs Rock Hill et Jolibourg - Décompte final

ATTENDU la demande de paiement du décompte progressif #3 (facture #4976-02) de la compagnie Huard Excavation inc. au montant de **156 689,84\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat VLB2023-19 - Travaux de voirie - Secteurs Rock Hill et Jolibourg;

ATTENDU QUE cette demande de paiement comprend les directives de changement suivantes:

- DC-4: Ajustements d'accessoires d'égouts: 15 521,63\$, taxes incluses;
- DC-5: Travaux de réparation d'un bris d'eau: 14 564,37\$, taxes incluses;
- DC-6: Ajustement de bitume: 1 090,07\$, taxes incluses

ATTENDU la recommandation de paiement du consultant d'EXP de payer le décompte progressif #3 au montant de **156 689,84\$**, taxes incluses, incluant les trois (3) directives de changement au montant de **28 995,92\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de paiement de Laura Lee, chef - Services techniques, de payer ce décompte progressif avec les trois (3) directives de changement;

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #3 (facture #4976-02) de la compagnie Huard Excavation inc. au montant de **156 689,84\$**, taxes incluses, incluant les directives de changement DC-4, DC-5 et DC-6, pour travaux réalisés en exécution du contrat VLB2023-19 - Travaux de voirie - Secteurs Rock Hill et Jolibourg, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fonds de surplus affecté (poste comptable #59-131-00-000) pour la réfection des routes.

ADOPTÉ

3.1.2.2. Factures et dépenses diverses

3.1.3. Ententes, contrats et mandats

2024-11-311

3.1.3.1. Octroi de contrat - Maintenance des serveurs, anti-virus et sauvegardes

ATTENDU QU' il est nécessaire d'obtenir des services de maintenance des serveurs et des copies de sauvegarde pour le système informatique de la Ville;

ATTENDU QUE la compagnie Équipe Microfix a fourni ces services depuis 2022;

ATTENDU QU' Équipe Microfix propose le renouvellement du contrat pour 2025 selon l'offre de service 34813 suivante:

Services	Prix annuel (taxes incluses)
Entretien mensuel	9 243,99\$
Licence antivirus	12 417,00\$ (approximatif)
Copie sauvegarde 0,20\$/GB/mois	24 835,00\$ (approximatif)

ATTENDU QUE le montant approximatif total de la soumission est de **46 496,00\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Caroline Cusson, directrice du Service des finances et de la trésorerie, d'accepter la soumission d'Équipe Microfix;

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Équipe Microfix le contrat pour 2025 pour les services de maintenance des serveurs et des copies de sauvegarde pour le système informatique de la Ville au montant approximatif de **46 496,00\$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2024-11-312

3.1.3.2. Mandat de signature - Transport Adapté Pour Nous Inc.

ATTENDU QUE la Ville a collaboré avec l'organisme Transport adapté pour Nous Inc. pour les années 2023 et 2024;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance de l'offre de service de Transport adapté pour Nous Inc. pour l'année 2025 et s'en déclarent satisfaits;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Lee Patterson*

Et unanimement résolu par voix exprimées

- QUE la Ville confirme sa participation à l'organisme Transport Adapté Pour Nous Inc. et renouvelle son entente avec l'organisme pour l'année 2025;
- QUE la Ville nomme Transport Adapté Pour Nous Inc. en tant qu'organisme délégué pour gérer les argents et le service de transport adapté;
- QUE la Ville accepte que la Ville de Waterloo la représente comme ville mandataire;
- QUE la Ville accepte le plan de transport 2025;
- QUE la Ville accepte les prévisions budgétaires 2025 de Transport Adapté Pour Nous Inc.;
- QUE la Ville accepte de remettre sa quote-part pour l'année 2025 au montant de **32 186\$** à Transport Adapté Pour Nous Inc.;
- QUE la Ville accepte l'horaire suivant pour l'année 2025:
- 52 semaines / année
 - Lundi au vendredi de 7h00 à 21h00;
 - Samedi de 8h00 à 18h00
 - Dimanche: 10h00 à 18h00
 - Journées fériées: 9h00 à 19h00
- QUE la Ville accepte la tarification pour l'année 2025 proposée par Transport Adapté Pour Nous Inc. :
- 3.25 \$/passage partout sur le territoire
 - 6.50 \$/passage pour Granby, Cowansville, Bromont et Sutton;
 - 8.75 \$/passage pour Magog
 - 34.00 \$/passage pour Sherbrooke
 - 30.00 \$/livret de 10 coupons de 3.25 \$
- QUE les accompagnateurs doivent payer le même montant que l'utilisateur, sauf pour les accompagnateurs obligatoires et les déplacements vers Sherbrooke;
- QUE les déplacements en direction de Magog et Sherbrooke sont pour des motifs médicaux seulement;
- QUE le Conseil nomme monsieur le conseiller Pierre Laplante au Conseil d'administration de Transport Adapté Pour Nous Inc.

ADOPTÉ

2024-11-313

3.1.3.3. Mandat de signature - Entente intermunicipale avec Bolton-Ouest concernant le partage des coûts du service des premiers répondants - Renouvellement

ATTENDU QUE la Ville a déjà une entente avec la municipalité de Bolton-Ouest pour le partage des coûts du service des premiers répondants;

ATTENDU QUE le Conseil veut renouveler cette entente pour la période de 2025-2030;

ATTENDU QU' en 2023 la Ville a renouvelé l'entente avec Bolton-Ouest concernant le partage des coûts du service de protection incendie, et ce, pour la période 2023-2038;

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement de l'*Entente intermunicipale entre Ville de Lac-Brome et la municipalité de Bolton-Ouest concernant le partage des coûts du service des premiers répondants*, ainsi que tout document nécessaire afin de donner effet à cette résolution.

ADOPTÉ

2024-11-314

3.1.3.4. Mandat de signature - Demande de subvention - Marché public

ATTENDU le programme *Initiative ministérielle Proximité 2024-2026, volet 1 - Appui aux initiatives collectives* du ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation;

ATTENDU QUE la Ville désire soumettre une demande d'aide financière auprès de ce programme pour un projet d'aménagement d'espaces ombragés au marché public de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil mandate la directrice du Service des finances et de la trésorerie, Caroline Cusson, pour signer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière pour le programme *Initiative ministérielle Proximité 2024-2026, volet 1 - Appui aux initiatives collectives*; ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2024-11-315

3.1.3.5. Octroi de contrat - Achat d'une pelle mécanique

ATTENDU QUE le Conseil approuve l'achat d'une pelle mécanique pour le Service des travaux publics afin d'effectuer divers travaux dans les parcs et les sentiers;

ATTENDU QUE la Ville a reçu les trois (3) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Kubota Drummondville	98 878,50\$
Les Équipements Pinso	94 279,50\$
Groupe Lafrenière	147 168,00\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Les Équipements Pinso, mais que la pelle mécanique proposée par Kubota Drummondville ne nécessite aucune réparation ou mise à niveau;

ATTENDU la recommandation de Jean-Philippe Roy, chef de division des Travaux publics, d'accepter la soumission de Kubota Drummondville au montant de **98 878,50\$**, taxes incluses;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Kubota Drummondville le contrat pour l'achat d'une pelle mécanique au montant de **98 878,50\$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2024-11-316

3.1.3.6. Octroi de contrat - Achat d'un broyeur à branches

ATTENDU QUE le Conseil approuve l'achat d'un nouveau broyeur à branches afin de poursuivre des travaux d'arboriculture sur le territoire;

ATTENDU QUE la Ville a reçu les deux (2) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Vermeer Canada Inc.	84 794,06\$
Powertech	85 552,90\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Vermeer Canada Inc. au montant de **84 794,06\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Jean-Philippe Roy, chef de division des Travaux publics, d'accepter la soumission de Vermeer Canada Inc.;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Vermeer Canada Inc. le contrat pour l'achat d'un broyeur à branches au montant **84 794,06\$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2024-11-317

3.1.3.7. Octroi de contrat - Achat d'une camionnette

ATTENDU QUE le Conseil approuve l'achat d'une camionnette pour les Service des travaux publics et des Services techniques;

ATTENDU QUE la Ville a reçu les trois (3) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Boisvert Chevrolet Buick GMC	48 288,35\$
Saint-Jérôme Chevrolet	65 411,58\$
Val Estrie Ford	64 386,00\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Boisvert Chevrolet Buick GMC au montant de **48 288,35\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Jean-Philippe Roy, chef de division des Travaux publics, d'accepter la soumission de Boisvert Chevrolet Buick GMC;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Boisvert Chevrolet Buick GMC le contrat pour l'achat d'une camionnette au montant de **48 288,35\$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

3.1.4. Ressources humaines

2024-11-318

3.1.4.1. Premiers répondants - Désignation de nouveaux membres

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité publique et incendie et la conseillère en ressources humaines recommandent au Conseil la désignation des personnes suivantes à titre de premiers répondants de la Ville:

- i) Susan Anderson
- ii) Lesley-Anne Picard

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil entérine les recommandations du directeur du Service de sécurité publique et incendie et de la conseillère en ressources humaines et désigne les personnes suivantes à titre de premiers répondants de la Ville, au salaire et conditions stipulés dans le protocole des premiers répondants:

- i) Susan Anderson;
- ii) Lesley-Anne Picard

QUE ces désignations sont conditionnelles à la réussite du cours de premier répondant et à l'obtention du permis de conduire classe 4A pour la conduite de véhicule d'urgence. La date d'entrée en fonction reste à déterminer selon la réussite du cours, l'obtention du permis 4A et les disponibilités de chacune des candidates;

QUE les candidates désignées seront soumises à une période de probation conformément au protocole des conditions de travail des premiers répondants.

ADOPTÉ

2024-11-319

3.1.4.2. Nicholas Brien - Directeur LTCVC remplacement - Fin de probation

ATTENDU la résolution 2024-05-124 nominant Nicholas Brien au poste de directeur du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire pour un contrat de remplacement de 16 mois;

ATTENDU la recommandation du directeur général adjoint, Robert Daniel, concernant la fin de probation de M. Brien;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve en date du 6 novembre 2024, la fin de la probation de Nicholas Brien au poste de directeur du Service des loisirs, tourisme, culture et vie

communautaire pour un contrat de remplacement de 16 mois.

ADOPTÉ

3.1.5. Divers

2024-11-320

3.1.5.1. Directive du ministre de la Langue française relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par un organisme municipal reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française - Adoption

ATTENDU QUE l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* prévoit l'obligation pour les organismes d'administration d'adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome est un organisme d'administration visé par la *Charte*;

ATTENDU QUE le Conseil a mandaté au greffier de proposer une politique concernant la traduction des documents officiels en anglais;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil adopte la *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par un organisme municipal reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française*.

ADOPTÉ

2024-11-321

3.1.5.2. Rapport de reddition de comptes - Réfection piste cyclable du chemin Brome - Véloce III

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2023-2024, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2022 et la date de la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 1er septembre 2024 au 30 septembre 2024;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre:

- le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat quant aux indicateurs suivants :
 - nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3);

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Brome autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liés aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Caroline Cusson, directrice du Service des finances et de la trésorerie, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ

2024-11-322

3.1.5.3. Appui - Townshippers' Association - Demande de subvention - Programme Portrait des données

ATTENDU QUE Patrimoine canadien offre des subventions dans leur programme *Développement des communautés de langue officielle*;

ATTENDU QUE l'organisme Townshippers' Association propose de faire une demande de subvention pour un projet appelé le *Portrait des données*;

ATTENDU QUE ce projet propose une étude exhaustive de la communauté anglophone des Cantons-de-l'Est, suivi d'une analyse statistique des données;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil soutien l'organisme Townshippers' Association pour le dépôt d'une demande de subvention à Patrimoine canadien dans le cadre de son projet *Portrait des données*.

ADOPTÉ

2024-11-323

3.1.5.4. Appui - Projet Planification intégrée d'infrastructures vertes pour la résilience de 5 MRC du bassin versant de la Yamaska

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs propose des projets environnementaux dans le cadre de sa Programme OASIS;

ATTENDU la recommandation d'Anaïs Renaud, conseillère en environnement, de soutenir et de participer au projet *Planification intégrée d'infrastructures vertes pour la résilience de 5 MRC du bassin versant de la Yamaska*;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil appuie le projet Planification intégrée d'infrastructures vertes pour la résilience de 5 MRC du bassin versant de la Yamaska et autorise la participation de la Ville avec un soutien technique concret de notre personnel, représentant une contribution en nature d'une valeur de **8 743,15\$**.

ADOPTÉ

2024-11-324

3.1.5.5. Appui - Dénonciation au ministère des Transports en lien avec une problématique concernant le camionnage sur les chemins municipaux

ATTENDU QU' il a été porté à l'attention du conseil de la MRC qu'en raison de la réfection d'un pont à Bedford, le ministère des Transports et de la Mobilité durable exige des détours excessifs pour le camionnage dans la région, soit plus de 50 kilomètres;

ATTENDU QUE cette situation n'est pas acceptable, en ce qu'elle a un impact négatif sur l'environnement, sur le temps de transport et sur l'économie;

ATTENDU QUE certains camionneurs empruntent des chemins municipaux afin de réduire la longueur du détour proposé, mettant ainsi à risque la sécurité de piétons, de cyclistes, d'automobilistes et détériorant des infrastructures municipales;

ATTENDU QU' il y aurait lieu de pouvoir régler cette situation, notamment en négociant les modalités d'utilisation des chemins municipaux pour réduire les détours, et en acceptant d'assumer les frais de reconstruction des chemins municipaux;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'agir afin de régulariser la situation, notamment en évitant les détours excessifs pour le camionnage, ainsi qu'en engageant une conversation avec les municipalités concernées à ce sujet;

QU' une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre Isabelle Charest, députée provinciale de Brome-Missisquoi, ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC pour appui.

ADOPTÉ

3.2. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

3.2.1. Règlements - Avis de motion/Présentation

3.2.2. Règlements - Adoption

2024-11-325

3.2.2.1. Règlement 596-19 modifiant règlement de zonage 596 - Adoption finale

ATTENDU QUE l'avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption du Premier projet du Règlement 596-19 étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 septembre 2024;

ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée. L'objet du Premier projet du règlement 596-19 vise spécifiquement l'ajout de l'usage suivant la Grille de spécification d'usages permis dans la zone UMV-3-H12 (Annexe XI du règlement de zonage 596):

Catégorie 32

Établissement affecté à l'exercice des services personnels de type : barbiers, coiffeurs, esthéticiens, modistes, lavoir, nettoyeur à sec sans solvant, port d'attache taxi, tailleurs, cordonniers, photographes et autres pourvoyeurs de services similaires

ATTENDU QU' une consultation publique sur le Premier projet était tenue le 3 octobre 2024;

ATTENDU QUE le Second projet de ce règlement contenant une disposition susceptible d'approbation référendaire était adopté lors de la séance ordinaire du Conseil du 7 octobre 2024;

ATTENDU QUE le Second projet modifie le texte du Premier projet afin de limiter l'usage C32 dans la zone UMV-3-H12 tel que suit:

Seulement les établissements affectés à l'exercice des services personnels de barbiers, coiffeurs, esthéticiens, modistes, lavoir, nettoyeur à sec sans solvant, port d'attache taxi, tailleurs, cordonniers, et photographes

ATTENDU QU' un avis public informant les « Personnes intéressées » de leur droit de faire une demande de participation à un référendum a été publié les 14 et 15 octobre 2024;

ATTENDU QUE la Ville a tenu une période de réception de demandes de participation à un référendum du 16 au 28 octobre 2024;

ATTENDU QUE le nombre de demandes nécessaires pour la tenue d'un registre demandant la tenue d'un référendum n'a pas été atteinte et que, en conséquence, le règlement 596-19 peut être adopté;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que le Règlement 596-19 soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil adopte le Règlement 596-19 modifiant le Règlement de zonage 596.

ADOPTÉ

4. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

4.1. Dépôt du rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

4.2. Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif d'environnement

Dépôt des procès-verbaux des deux réunions du Comité consultatif d'urbanisme et de la réunion du Comité consultatif d'environnement.

4.3. DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE - PIIA

2024-11-326

4.3.1. 70, chemin Lakeside, lot #4 266 337, zone UCV-4-K15

Nature de la demande: Installation d'une enseigne sur poteau

ATTENDU le dépôt d'une demande d'installation d'une enseigne sur poteau;

ATTENDU la résolution CCU-24-097 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande d'installation d'une enseigne sur poteau au 70, chemin Lakeside, lot 4 266 337, zone UCV-4-K15.

ADOPTÉ

2024-11-327

4.3.2. 1108, ch. de Knowlton, lots #3 938 315 à 3 938 318, zone UC-1-M2

Nature de la demande: Installation d'une enseigne

ATTENDU le dépôt d'une demande d'installation d'une enseigne;

ATTENDU la résolution CCU-24-098 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande d'installation d'une enseigne au 1108, chemin de Knowlton, lots #3 938 315 à 3 938 318, zone UC-1-M2.

ADOPTÉ

2024-11-328

4.3.3. 4, ch. du Mont-Écho, lot #4 471 088, zones UCV-6-L15 & UCV-7-L15

Nature de la demande: Installation d'une enseigne

ATTENDU le dépôt d'une demande d'installation d'une enseigne;

ATTENDU la résolution CCU-24-099 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande d'installation d'une enseigne au 4, chemin du Mont-Écho, lot #4 471 088, zones UCV-6-L15 & UCV-7-L15.

ADOPTÉ

2024-11-329

4.3.4. 24, rue Davignon, lot #4 266 408, zone URA-15-K15

Nature de la demande: Rénovation d'un bâtiment principal résidentiel

ATTENDU le dépôt d'une demande de rénovation d'un bâtiment principal résidentiel;

ATTENDU la résolution CCU-24-100 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

ATTENDU QUE le bâtiment fait partie de l'Inventaire du patrimoine bâti (Fiche 39) avec une valeur patrimoniale *Forte*.

ATTENDU QUE la ville a mandaté un *Avis professionnel* de la firme Bergeron Gagnon concernant les travaux extérieurs proposés dans cette demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accepte la demande de rénovation d'un bâtiment principal résidentiel au 24, rue Davignon, lot #4 266 408, zone URA-15-K15 selon les conditions suivantes:

- i) l'installation de fenêtres de style guillotine dans la nouvelle véranda;
- ii) maintenir des colonnes tournées en bois à la galerie.

ADOPTÉ

4.4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

2024-11-330

4.4.1. 204, rue de Bondville, lot #3 938 670, zone UV-13-I13

Nature de la demande: Installation d'une génératrice dans la marge latérale

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à permettre l'installation d'une génératrice dans la marge latérale gauche à une distance de 0,945 mètre de la ligne de lot au 204, rue de Bondville, lot 3 938 670;

ATTENDU QUE l'article 31 du règlement de zonage 596 stipule qu'une génératrice doit être installée à une distance minimale de 3 mètres d'une ligne de lot latérale;

ATTENDU QUE la résidence est localisée à 2,03 mètres de la ligne latérale du côté gauche;

ATTENDU la résolution CCU-24-101 du CCU et sa recommandation de refuser la demande, le comité étant d'avis que la proximité de la génératrice de la résidence

des voisins causerait un préjudice à ceux-ci; et que le demandeur peut respecter la réglementation de la Ville sans souffrir d'un préjudice sérieux;

ATTENDU QUE le demandeur a soumis une demande amendée en date du 29 octobre 2024 mentionnant des faits nouveaux et un argumentaire en faveur de sa demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement rejeté par voix exprimées*

QUE le Conseil refuse la demande de dérogation mineure de permettre l'installation d'une génératrice dans la marge latérale gauche à une distance de 0,945 mètre de la ligne de lot au 204, rue de Bondville, lot #3 938 670, zone UV-13-113;

QUE le Conseil est d'avis que le demandeur peut se conformer aux règlements de la Ville en mettant la génératrice ailleurs qu'à l'emplacement proposé, alors le refus de la demande ne cause pas un préjudice sérieux;

QUE le Conseil est d'avis que d'installer la génératrice à l'emplacement proposé porterait atteinte à la jouissance du propriétaire du lot voisin, soit le lot 3 938 667, notamment à cause du bruit.

REJETÉ

4.5. DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE

4.6. DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

4.7. DEMANDE(S) À LA C.P.T.A.Q.

4.8. Autres

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport mensuel du Service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du Service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Le conseiller Patrick Ouvrard mentionne les points suivants:

- le rapport déposé indique 36 interventions incendie et 57 interventions des premiers répondants au cours du mois d'octobre;

- le comité nautique s'est rencontré pour un bilan de fin de saison et les points de discussion ont été principalement sur le niveau de l'eau, la circulation sur le lac, la mise à jour du guide nautique et sur la possibilité de créer un corridor de navigation sur le lac;
- une rencontre du comité de circulation a eu lieu afin de discuter de l'ajout de signalisation pour la sécurité des cyclistes.

6. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

6.1. Rapport mensuel du Service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du Service des Travaux publics et Services techniques

La conseillère Shelley Judge fait mention des points suivants:

- les employés des travaux publics se préparent pour la saison hivernale;
- le montage des patinoires a débuté et les travaux de fin de saison se poursuit pour la division d'horticulture.

7. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1. Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt des rapports mensuels du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire.

Le conseiller Pierre Laplante fait mention du point suivant:

- M. Brien, directeur par intérim, a travaillé sur le dossier du sentier pédestre dans le secteur Jolibourg.

La conseillère Lucy Gagnon fait mention des points suivants:

- le 30 octobre dernier, une rencontre intitulée le *Café du savoir* a eu lieu entre artistes, commerçants et des conseillers du CLB;
- elle remercie Isabelle Daval pour l'organisation de la soirée de l'Halloween dans le Sentier féérique;
- le 14 décembre aura lieu la fameuse Folie de Minuit dans le village de Knowlton.

2024-11-331

7.2. Demande de contribution financière - Action communautaire Lac-Brome

ATTENDU QU' en 2023, Action communautaire Lac-Brome a investi dans la création de deux nouveaux postes dans le cadre du projet Travailleurs de proximité, et ce, avec l'aide d'une contribution financière de la Ville;

ATTENDU QU' Action communautaire Lac-Brome veut continuer avec ce projet en 2025;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise la dépense de 20 000\$ à Action communautaire Lac-Brome à titre de contribution financière pour le projet Travaillateurs de proximité.

ADOPTÉ

2024-11-332

7.3. Autres demandes de contribution financière

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes à titre de contribution financière aux activités des organismes suivants:

- Association Garagona Inc.: 500\$
- Knowlton Academy: 7 500\$
(Knowlton Academy Garden program)

ADOPTÉ

7.4. Demande(s) d'utilisation du domaine public

8. ÉCONOMIE LOCALE

9. VARIA

2024-11-333

9.1. Calendrier des séances du conseil - 2025

ATTENDU QUE le Conseil doit approuver le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2025;

ATTENDU QUE le Règlement 1 de la Ville prévoit que, en principe, les séances se tiennent les premiers lundis de chaque mois;

ATTENDU QUE la date du scrutin pour les élections municipales est fixée au 2 novembre 2025, il n'est donc pas possible de tenir une séance ordinaire le premier lundi du mois d'octobre. Dans ces circonstances, il est recevable de déroger de ce principe et ainsi tenir une séance ordinaire le 29 septembre 2025;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE

le Conseil adopte le calendrier suivant de ses séances ordinaires pour l'année 2025:

- 13 janvier Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
- 3 février Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
- 3 mars Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
- 7 avril Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
- 5 mai Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
- 2 juin Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
- 7 juillet Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
- 4 août Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
- 2 septembre Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
- 29 septembre Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
- 10 novembre Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
- 1er décembre Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria

ADOPTÉ

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible à lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil

QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE

Les intervenants sont:

RON GLOWE

(00:00)

8. Propose que la Ville refasse le chemin Fisher's Point puisqu'après chaque pluie et suite au nivelage du chemin, les nids de poule reviennent aussitôt.

MEGHAN SELENNE

(00:52)

9. Mentionne que sur la page Facebook Knowlton.com, on y parle de *Lac-Broome*. Est-ce un auto-correcteur et se rassure que cela n'existe pas.

(02:02)

10. Le grand terrain sur Kennedy qui appartient à la Ville et où il était suggéré dans le plan stratégique d'y bâtir une résidence pour personnes âgées, la Ville ne serait-elle pas prête à en faire don à un promoteur?

ALICIA SOUTHALL

(05:33)

11. Suite à l'intervention de deux citoyennes à la première période de questions concernant le projet sur Tibbits Hill, elle demande si elle a bien compris que la Ville aurait refusé de soumettre des rapports environnementaux relativement à ce projet.

JOËLLE CHARTRAND

(13:27)

12. En tant que représentante de la Fondation Carke, elle aimerait avoir un compte-rendu sur le projet de la Terrasse Carke et elle aimerait connaître les prochaines étapes et les délais.

(14:38)

13. Mentionne la présence de la Renoué du Japon sur sa ferme et dans le stationnement municipal sur le chemin Lakeside et elle demande s'il y a un délai pour son éradication.

ALICIA SOUTHALL

(16:47)

14. Jusqu'à quel point la Ville intervient quant à la dynamique et les enjeux environnementaux pour des projets particuliers.

(20:20)

15. Demande si le fait de refuser une dérogation pour des raisons de santé et de sécurité est associé avec le règlement 134-3 qui a été adopté.

BRENDA STONE

(25:19)

16. Demande si les Travaux publics ou un autre département ne pourraient pas aller voir le projet sur le chemin Mill. Les travailleurs mentionnent que ce terrain est saturé.

(27:14)

17. La Ville a-t-elle reçu des plans de l'intérieur du projet du 401, chemin de Knowlton.

CAROLLE LAVOIE

(30:36)

18. Demande ce qu'il en est avec le chemin en construction au 162, chemin de Knowlton.

2024-11-334

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est


Proposé par Shelley Judge


Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h45.

ADOPTÉ


Richard Burcombe
Maire


Owen Falquero
Greffier